

Séance du 21 mai 2026

20260521_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SUSMIOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame le Maire, affichée et transmise par voie électronique le treize mai deux mil vingt-six, et sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : AUGÉ Valérie, L'EVEQUE Claude, FARJANEL Agnès, CAMBLATS Éric, FLAMAND Thierry, DUPOUY Marie-José, BEHEÏTY Isabelle, PIENS Marie-Christine, DUCROCQ François, LOUSTALET Benjamin

Absents : ARANGOÏS Laurence

Secrétaire de séance : Isabelle BEHEÏTY

OBJET : LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que celui de leurs suppléants est de six.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Pour être commissaire, il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Mme le Maire précise que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de façon que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

Séance du 21 mai 2026

20260521_1

DÉCIDE de proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste des 24 noms ci-dessous afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires :

Titulaire : BARROS Jean-Michel

Titulaire : AUGÉ Patrick

Titulaire : TARICCO Jean

Titulaire : LAPLACE Martine

Titulaire : ÇATÇOURY Michel

Titulaire : CHABANNE Marie-Françoise

Titulaire : VERGE Marie-Hélène

Titulaire : LABAT Marie Emilienne

Titulaire : L'EVEQUE Claude

Titulaire : BORDENAVE Maurice

Titulaire : LABAT Paul

Titulaire : GOYHENEXPE Henri

Suppléant : FOURNIER Louise

Suppléant : LANGLOIS Alain

Suppléant : DORET Henri

Suppléant : MOUCHET Charles

Suppléant : DELLUC Delphine

Suppléant : CACHICA Philippe

Suppléant : FARJANEL Jean Claude

Suppléant : DUCROCQ François

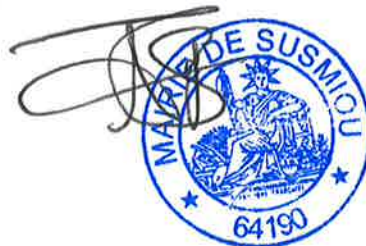
Suppléant : BALTAR Hervé

Suppléant : FERNANDEZ Manuel

Suppléant : DUPOUY Marie-José

Suppléant : SUPERVIE Marie Béatrice

Pour extrait certifié conforme,
Mme Le Maire
Valérie AUGÉ



Séance du 21 mai 2026

20260521_2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SUSMIOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame le Maire, affichée et transmise par voie électronique le treize mai deux mil vingt-six, et sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : AUGÉ Valérie, L'EVEQUE Claude, FARJANEL Agnès, CAMBLATS Éric, FLAMAND Thierry, DUPOUY Marie-José, BEHEÏTY Isabelle, PIENS Marie-Christine, DUCROCQ François, LOUSTALET Benjamin

Absents : ARANGOÏS Laurence

Secrétaire de séance : Isabelle BEHEÏTY

OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLUi

Considérant la Charte de Gouvernance attachée à la prescription du PLUi, qui prévoit un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune au sein du Comité de pilotage, Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de procéder à cette désignation.

Mme AUGÉ Valérie et M L'EVEQUE Claude se portent candidat.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE Mme AUGÉ Valérie comme déléguée titulaire.
M L'EVEQUE Claude comme délégué suppléant.

Pour extrait certifié conforme,
Mme Le Maire
Valérie AUGÉ



Séance du 21 mai 2026

20260521_3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SUSMIOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame le Maire, affichée et transmise par voie électronique le treize mai deux mil vingt-six, et sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : AUGÉ Valérie, L'EVEQUE Claude, FARJANEL Agnès, CAMBLATS Éric, FLAMAND Thierry, DUPOUY Marie-José, BEHEÏTY Isabelle, PIENS Marie-Christine, DUCROCQ François, LOUSTALET Benjamin

Absents : ARANGOÏS Laurence

Secrétaire de séance : Isabelle BEHEÏTY

OBJET : SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

Mme le Maire informe l'assemblée, qu'afin de ne pas délibérer à chaque demande de subvention pour les voyages pédagogiques à destination des enfants domiciliés sur la commune, les conditions pourraient être fixées pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE dans un cadre général une participation au coût des voyages pédagogiques, plafonnée à 20 % de la part demandée aux parents, par enfants, et dans la limite de 50 € par enfant et par an.

DÉCIDE que cette délibération sera valable pour la durée du mandat.

Pour extrait certifié conforme,
Mme Le Maire
Valérie AUGÉ



Séance du 21 mai 2026

20260521_4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SUSMIOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame le Maire, affichée et transmise par voie électronique le treize mai deux mil vingt-six, et sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : AUGÉ Valérie, L'EVEQUE Claude, FARJANEL Agnès, CAMBLATS Éric, FLAMAND Thierry, DUPOUY Marie-José, BEHEÏTY Isabelle, PIENS Marie-Christine, DUCROCQ François, LOUSTALET Benjamin

Absents : ARANGOÏS Laurence

Secrétaire de séance : Isabelle BEHEÏTY

OBJET : SUPPRESSION DE LA TLPE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 22 mai 2024 et du 10 décembre 2025 relatives à la Taxe Locale sur la Publicité extérieure (TLPE). Elle précise que toute délibération concernant la TLPE doit être prise avant le 1^{er} juillet de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Elle propose, afin de rétablir une bonne entente avec les commerçants de la commune, considérant leur participation financière par le biais d'autres taxes (ex : TF, attributions de compensation de la CCBG) et les retombées de leurs activités économiques, de supprimer la TLPE au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité

DÉCIDE de supprimer la TLPE au 31 décembre 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Mme Le Maire
Valérie AUGÉ

